



**PREMIER RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT DES**  
**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

Deuxième session  
de la 59<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 6 juin 2019

**COMPOSITION DU COMITÉ**

M. Crossman, président  
M. Northrup, vice-président  
L'hon. M. Carr  
L'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson  
M. Landry

M. LeBlanc  
M. McKee  
M<sup>me</sup> Thériault  
M<sup>me</sup> Mitton  
M<sup>me</sup> Conroy

le 6 juin 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 6 juin 2019 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Sussex-Fundy-St. Martins, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

---

Gary Crossman, député